

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 16 mai 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 28
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pierre DEWASNE, François REPEL, Josiane LECUYER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240522-2 : AG_CONTRAT D'OBJECTIF DE TERRITOIRE

Pré-Bocage Intercom souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique et d'économie circulaire. L'opportunité en est offerte aujourd'hui en intégrant nos ambitions dans un **Contrat d'Objectif de Territoire proposé par l'ADEME**.

Cette démarche expérimentale s'inscrit notamment dans la volonté de concrétiser et de suivre les plans d'actions dans lesquels Pré-Bocage Intercom s'est déjà engagé dans ces domaines, à savoir le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la démarche engagée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'objectif de ce contrat est de suivre nos actions et d'évaluer nos politiques locales de la manière la plus précise possible grâce à deux outils : les référentiels « Cit'ergie » et « Economie circulaire » qui sont les deux axes du contrat d'objectif territorial.

L'intérêt est double : non seulement il y a une obligation de résultats dans nos actions, par un suivi et un accompagnement rigoureux de leur mise en œuvre, mais elles sont également rendues lisibles et donc valorisées.

Pour l'année 2024, seuls 3 territoires ont été retenus à l'échelle régionale pour cette expérimentation.

De plus, **l'ADEME apporte une aide financière de 350 000 € sur 4 ans**.

Seule contrepartie pour Pré-Bocage Intercom : cette aide sera en partie conditionnée par nos résultats.

Le phasage de ce contrat se déroulera en deux temps :

Une première phase de diagnostic Cit'ergie et économie circulaire sur une année qui fera l'objet d'une synthèse qualitative des actions menées, des orientations stratégiques prises et d'un premier plan d'actions rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires et les interactions dans les politiques de la collectivité.

Une seconde phase les trois années suivantes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions qui fera l'objet de rapports intermédiaires (résumé qualitatif de l'action menée, avancement des plans d'actions définis, les actions et investigations supplémentaires) en année 2 et 3.

En année 4, un audit Cit'ergie et un audit économie circulaire seront réalisés avant la fin du terme du contrat. Ils permettront d'attester du niveau de progression de nos politiques sur 4 ans.

A noter que l'engagement dans un programme pluriannuel ne se fait qu'à la fin de la première année pour la phase 2. Il sera possible de mettre fin à cet engagement à la fin de la phase 1.

Financement

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une aide maximale à 350 000 € qui se décompose comme suit :

Année 1 : Une aide forfaitaire	75 000,00 €
Années 2-3-4 : une aide additionnelle variable	275 000,00 €

Le montant variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs définis en phase 1.

- Part variable sur progression dans le référentiel Climat Air Energie : 100 000 € maximum
- Part variable sur progression dans le référentiel Economie circulaire : 100 000 € maximum
- Atteintes d'objectifs spécifiques régionaux sur la sobriété : 75 000 € maximum

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'engagement de Pré-Bocage Intercom dans le Contrat d'Objectifs de Territoire proposé par l'ADEME
- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'ADEME liée à ce Contrat d'Objectifs de Territoire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240522-20240522-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024